



NOTAIRES MARIGNANE METROPOLE



Jean-Luc MAITRE

Olivier CAPRA

Xavier COLONNA

Pascal BONETTO

Olivier BERARD

Notaires Associés

Audrey RAYNAUD-
CATINEAU

Véronique SIMON-
GONZALES

Julie PRAT-MEGY

Jean-Christophe
KETCHEDJIAN

Véronique BUFFA-
PLANTE

Jean-Marc
FRANCESCHI

Notaires

Successeurs de
Maîtres E. et J.P. Tronquit,
A. Masson-Benoit, R. Goirand,
G. Capra et A. BONETTO

B.P. 170
2, Place du 11 Novembre
extrémité Cours Mirabeau
13723 MARIGNANE CEDEX

Tél. : 04.42.78.47.00
Télécopie : 04.42.88.52.28
office l3053.marignane@notaires.fr

Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée
Titulaire d'un Office Notarial
Membre d'une Association Agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est
accepté

RCS ALX EN PROVENCE 782 741 474

CDC
Code Banque 40031
Code Guichet 00001
N° CPT 000016 7705 M
Clé RIB 70

VIS CONFÉRENCE



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier CAPRA Notaire soussigné, au sein de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «NOTAIRES MARIGNANE METROPOLE» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à MARIGNANE (Bouches-du-Rhône), 2 place du 11 novembre, le 17 décembre 2021 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Le Clos des Chanterelles 251 rue du Romarin BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Baptiste Nicolas Etienne **COURANT**, conducteur de travaux, et Madame Isabel Marie **MILLIAND**, assistante marketing, demeurant ensemble à AIX-EN-PROVENCE (13100) 125 rue Jean Pierre Saez.

Monsieur est né à ECHIROLLES (38130), le 10 septembre 1988,

Madame est née à GRENOBLE (38000), le 16 janvier 1986.

Quotités acquises :

Monsieur Baptiste COURANT et Madame Isabel MILLIAND font acquisition de la manière suivante :

Monsieur Baptiste COURANT acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de 30%.

Madame Isabel MILLIAND acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de 70%.

Désignation

A VENTABREN (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13122 Quartier Vignes Longues Basses,
Une parcelle de terrain à bâtir
Portant le numéro six (6) du lotissement dénommé LA REINE JEANNE.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	213	1287 Av Victor Hugo	00 ha 08 a 28 ca
AK	223	Vigne Longue Basse	00 ha 01 a 86 ca

Total surface : 00 ha 10 a 14 ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360.000,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

L'acquisition par le **VENDEUR** n'a pas ouvert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, mais ce dernier entrant dans le champ d'application de l'article 256 A du

Code général des impôts déclare opter pour la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge telle que déterminée par l'instruction n° 7-C-2-11 du 18 avril 2011. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à DIX-SEPT MILLE HUIT CENT VINGT-SEPT EUROS (17.827,00 EUR), et permettra à l'**ACQUEREUR** de ne supporter les droits que sur la partie du prix hors cette taxe.

Le **VENDEUR** est informé que l'administration fiscale considère que seules les mutations d'immeubles acquis et revendus sans changement physique et en conservant la même qualification, terrain ou immeuble bâti, peuvent être soumises à la taxe sur la valeur ajoutée sur marge.

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à TROIS CENT QUARANTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS (342.173,00 EUR).

L'**ACQUEREUR** :

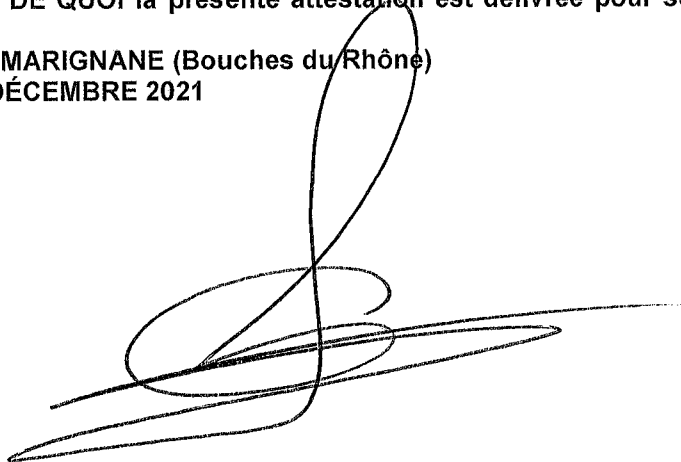
Déclare que l'évaluation provisoire de la TVA sur la marge afférente à la cession a été mentionnée dans l'acte à leur demande :

Reconnaît avoir été parfaitement informé que ladite évaluation de la TVA, déterminée en l'état de la part imputable du prix d'acquisition de l'immeuble cédé connue à ce jour, n'est pas définitive et pourrait être finalement inférieure ou supérieure à celle réellement réalisée à l'issue de l'opération ;

Et en connaissance de cause, déclare renoncer à tout recours contre le **VENDEUR**, du fait de toutes conséquences éventuelles du caractère provisoire ou de l'inexactitude de la TVA mentionnée.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A MARIGNANE (Bouches du Rhône)
LE 17 DÉCEMBRE 2021**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



NOTAIRES MARIGNANE METROPOLE



Jean-Luc MAITRE

Olivier CAPRA

Xavier COLONNA

Pascal BONETTO

Olivier BERARD

Notaires Associés

Audrey RAYNAUD-
CATINEAU

Véronique SIMON-
GONZALES

Julie PRAT-MEGY

Jean-Christophe
KETCHEDJIAN

Véronique BUFFA-
PLANTE

Jean-Marc
FRANCESCHI

Notaires

Successeurs de
Maîtres E. et J.P. Tronquit,
A. Masson-Benoît, R. Goirand,
G. Capra et A. BONETTO

B.P. 170
2, Place du 11 Novembre
extrémité Cours Mirabeau
13723 MARIGNANE CEDEX

Tél. : 04.42.78.47.00
Télécopie : 04.42.88.52.28
office13053.marignane@notaires.fr

Société d'Exercice Libéral par Actions
Simplifiée
Titulaire d'un Office Notarial
Membre d'une Association Agréée.
Le règlement des honoraires par chèque est
accepté

RCS ALX EN PROVENCE 782 741 474

CDC
Code Banque 40031
Code Guichet 00001
N° CPT 000016 7705 M
Clé RIB 70

VISI CONFÉRENCE



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Olivier CAPRA Notaire soussigné, au sein de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «NOTAIRES MARIGNANE METROPOLE» titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à MARIGNANE (Bouches-du-Rhône), 2 place du 11 novembre, le 17 décembre 2021 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Le Clos des Chanterelles 251 rue du Romarin BP 18, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Baptiste Nicolas Etienne **COURANT**, conducteur de travaux, et Madame Isabel Marie **MILLIAND**, assistante marketing, demeurant ensemble à AIX-EN-PROVENCE (13100) 125 rue Jean Pierre Saez.

Monsieur est né à ECHIROLLES (38130), le 10 septembre 1988,

Madame est née à GRENOBLE (38000), le 16 janvier 1986.

Quotités acquises :

Monsieur Baptiste **COURANT** et Madame Isabel **MILLIAND** font acquisition de la manière suivante :

Monsieur Baptiste **COURANT** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de 30%.

Madame Isabel **MILLIAND** acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de 70%.

Identification des biens

Désignation

A VENTABREN (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13122 Quartier Vignes Longues Basses,
Une parcelle de terrain à bâtir
Portant le numéro six (6) du lotissement dénommé LA REINE JEANNE.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AK	213	1287 Av Victor Hugo	00 ha 08 a 28 ca
AK	223	Vigne Longue Basse	00 ha 01 a 86 ca

Total surface : 00 ha 10 a 14 ca

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A MARIGNANE (Bouches du Rhône)
LE 17 DÉCEMBRE 2021

